



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/04/08/4

portant sur

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A LA FONDATION SOPHIA ANTIPOLIS PAR LA CCINCA POUR L'ANNEE 2024

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
08 avril 2024

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

42 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, RAPIOR Blaise, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



DEPORT

Monsieur ROUGET Sylvain, **Conseiller technique**

EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames GASTAUD Fabienne – Vice-Président, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, DASSONVILLE Pascal, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs DEBAISIEUX Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, LABAT André, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SANTONI Lisa, VALENZA Marcello, **Membres Associés**

Messieurs BALDET Christophe, CAMY César, FERRALIS Gérard, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, PALLANCA Charles, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, **Conseillers Techniques**



VUS

- ▶ Les articles R.712-7 et R.712-8 du Code de commerce ;
- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- ▶ L'article 126 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur et son Annexe 16 (Règlement d'attribution des subventions de la CCINCA aux associations) ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau de la CCINCA en date du 18 mars 2024 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts en date du 20 mars 2024 ;
- ▶ L'engagement de déport de M. Sylvain ROUGET, conseiller technique et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026 et par ailleurs Directeur Business Développement de la Fondation Sophia Antipolis, en date du 20 mars 2024.



CONTEXTE

La Fondation Sophia Antipolis conduit des missions stratégiques et opérationnelles en France et à l'international, en faveur du développement et du rayonnement de la technopole sur les plans économique, scientifique et sociétal.

Depuis 2023, elle est engagée dans une nouvelle dynamique pour renforcer et développer l'attractivité et le rayonnement de Sophia Antipolis.

Le conseil d'administration de la Fondation Sophia Antipolis a validé le plan d'actions et établi son budget de fonctionnement annuel le 22 novembre 2023.

La Fondation Sophia Antipolis déploiera un programme d'actions articulé autour des 4 enjeux suivants :

- ▶ Enjeu 1 : La promotion de la marque
- ▶ Enjeu 2 : Le déploiement des relations internationales
- ▶ Enjeu 3 : L'accompagnement des entreprises exogènes et endogènes en coordination avec la CCINCA
- ▶ Enjeu 4 : Le mécénat

La CCI est sollicitée pour contribuer financièrement au déploiement des actions de la Fondation Sophia Antipolis d'intérêt général en faveur du développement économique local.

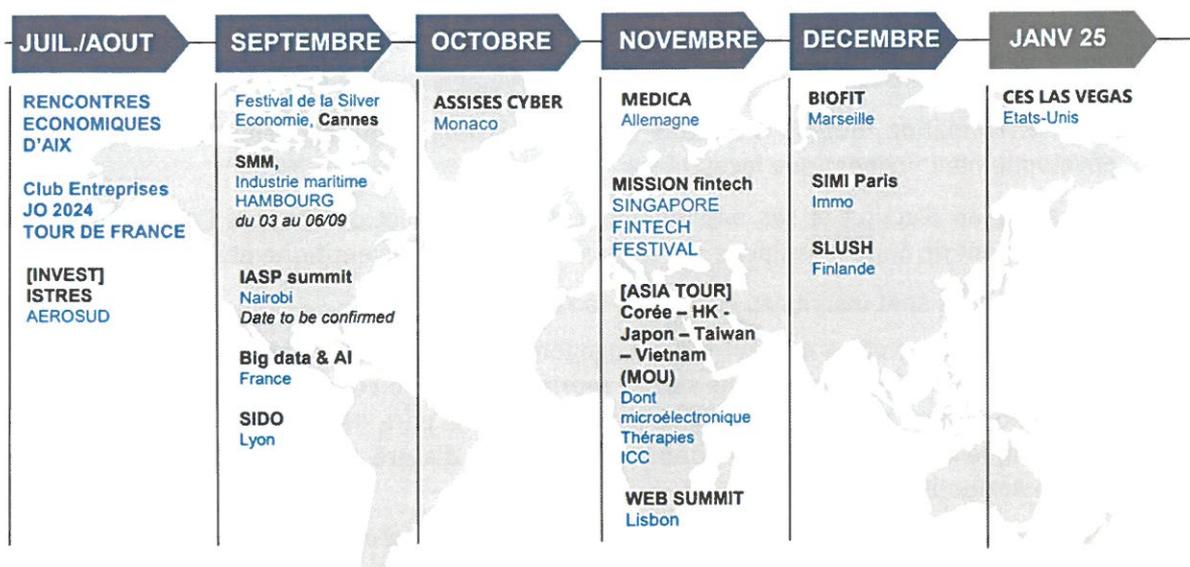
PLAN D' ACTIONS ET MISSIONS 2024

Objectifs

- Former des partenariats avec des parcs technologiques ;
- Ouvrir des opportunités d'expansion internationale et d'accès aux marchés.

Rayonnement et développement





Talents

- Poursuite du « Campus Tour France »
- Lancement « Campus Tour Europe »
- Lancement d'une campagne marketing digitale de valorisation de Sophia Antipolis auprès des talents européens

Mécénat

- Lancement campagne de souscription
- Soutien de projets exemplaires d'intérêt général et à impact

BUDGET 2024

Le Conseil d'Administration de la Fondation Sophia Antipolis du 22 novembre 2023 a établi son budget de fonctionnement annuel à hauteur de **1 274 000 €** pour financer ses différentes actions.

La Fondation Sophia Antipolis a sollicité ses partenaires (le SYMISA, la CCI et des entreprises privées dans le cadre du mécénat) pour contribuer financièrement au déploiement de sa feuille de route.

La demande de subvention adressée à la CCINCA par formulaire en date 16 janvier 2024 est relative au versement d'une subvention de 110 000 euros pour l'année 2024.



CONSIDERANT

- Le contexte ci-dessus exposé ;
- Que la Fondation Sophia Antipolis a une mission d'intérêt général en faveur du développement économique local ;
- Que son plan d'action et ses missions sont de renforcer et développer l'attractivité et le rayonnement de Sophia Antipolis sur le plan économique, scientifique et sociétal ;
- Que les crédits sont inscrits au budget de la Fondation ;
- Que les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de la CCI NCA en faveur de La Fondation Sophia Antipolis seront reprises dans une convention d'objectifs à signer avec la Fondation qui aura pour ligne directrice : d'une part, de soutenir le développement économique et scientifique de Sophia Antipolis et, d'autre part, de valoriser la marque Sophia Antipolis ;
- Que la demande de subvention de la Fondation fera l'objet d'une instruction par les services de la CCI NCA conformément au Règlement d'attribution des subventions aux associations (Annexe 16 du Règlement intérieur) ;
- Que conformément aux dispositions de l'article 126 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, les décisions d'octroi de subventions (...) font l'objet d'une délibération d'Assemblée Générale et que dès lors, celle-ci doit se prononcer sur le versement de cette contribution ;
- Que le Bureau a émis un avis favorable au versement de cette subvention lors de sa séance du 18 mars 2024 ;
- Que la Commission de Prévention a émis un avis favorable au versement de cette subvention lors de sa séance du 20 mars 2024 ;
- Que Monsieur Sylvain ROUGET, conseiller technique pour la mandature 2021-2026 est également Directeur Business Développement et qu'il n'a pas pris part aux débats lors de cette délibération ;
- Que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle avant son exécution, en application des articles R.712-7 et R.712-8 du Code de commerce.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **APPROUVENT** le versement à la Fondation Sophia Antipolis d'une subvention d'un montant total de 110 000 euros pour l'année 2024 ;
- ▶ **AUTORISENT** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention d'objectifs visant à formaliser l'octroi de cette subvention de 110 000 euros pour l'année 2024 ;
- ▶ **CHARGENT** les services de la CCI Nice Côte d'Azur d'exercer à l'issue de la convention le contrôle permettant de vérifier la destination et les montants des fonds utilisés pour son plan d'actions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 63 **Nombre de départs 0**
Nombre de participants au vote : 42 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 37

Abstention : 5 **Contre : 0** **Pour : 37**

Nice, le 08 avril 2024

La secrétaire

Jessica BOVIS

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

